



IFPS

Centre Hospitalier Sainte-Marie
PRIVAS

Institut de Formation des Professions de Santé

Sainte-Marie de Privas

19, cours du Temple – BP 241

07000 PRIVAS

<https://www.ifpsprivas.ahsm.fr>

M : ifps.contact.pri@ahsm.fr

PROJET PEDAGOGIQUE

Formation AES

2024-2025

MAN-GP-DOC07

Edition du 19/07/2024 – V06



SOMMAIRE

Cadre réglementaire	3
Organisation	3
La formation théorique	3
Planification des domaines de formation	4
Les cours magistraux :	4
Les cours en groupe restreint	4
Les travaux dirigés	4
Les travaux pratiques	4
Situation simulée	4
Le projet « Vis ma vie avec un handicap moteur »	5
Le projet “Armoire solidaire”	5
Temps d’assimilation	4
L’accompagnement pédagogique personnalisé	6
Le suivi pédagogique	6
Les modalités de prise en compte des parcours individualisés	6
Les allègements et les dispenses de formation	6
L’accompagnement des personnes en cours d’emploi	7
Les modalités d’évaluation et de certification	7
Le projet de professionnalisation par l’alternance	7
Les méthodes pédagogiques	8
L’évaluation du projet pédagogique	8
L’évaluation pédagogique	8
L’évaluation par les stagiaires	8

Cadre réglementaire ¹

« L'accompagnant éducatif et social réalise des interventions sociales au quotidien visant à accompagner la personne en situation de handicap ou touchée par un manque d'autonomie quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

En lien avec l'entourage de la personne, il l'accompagne tant dans les actes essentiels de la vie quotidienne que dans les activités de la vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie de l'enfant, de l'adolescent, de l'adulte, de la personne vieillissante, et l'accompagne dans sa vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile et en établissement. »

Organisation

Les choix pédagogiques s'attachent à privilégier l'accompagnement des apprenants dans l'intégration des savoirs. L'ensemble de la formation pour un parcours complet pouvant être organisée sur une amplitude de 10 à 24 mois¹, notre choix pédagogique s'est arrêté sur une planification de :

- ✓ 21 semaines d'enseignement théorique à 28 heures de présentiel effectif par semaine, soit pour l'élève 1 journée de **temps libéré** afin de favoriser l'organisation du temps de travail personnel. Cette journée est identifiée sur le planning et est planifiée, de préférence, en fin de semaine.
- ✓ 24 semaines de stage, de 35 heures par semaine en moyenne.

L'institut de formation comptant aussi trois formations du sanitaire, des champs de compétence commun existent, ils font l'objet d'un projet de séquences pédagogiques pluri professionnelles.

La formation théorique

Les choix pédagogiques s'inscrivent dans le respect des rythmes et des méthodes d'apprentissage spécifiques à chaque personne. C'est pourquoi, sont proposées des alternances de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD), de travaux pratiques (TP) et des temps d'assimilation des connaissances.

L'enseignement de l'analyse de situations issues de la pratique professionnelle est un temps fort de l'accompagnement pédagogique. L'objectif pédagogique est de favoriser la mise en lien entre théorie et pratique par un questionnement sur des situations rencontrées dans la pratique professionnelle. L'élève sera amené à conduire une réflexion, individuelle et collective, sur des situations, pour repérer la (les) problématique(s) afin de proposer les ajustements appropriés à la situation de la personne.

¹ Arrêté du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'Accompagnant éducatif et social

Planification des domaines de formation

Les domaines de formation sont déroulés en bloc. Ce choix pédagogique facilite l'intégration des personnes en parcours partiel et une progression dans l'acquisition des savoirs.

Les blocs de formation 4, 2 et 1 débutent la formation. Les enseignements des trois domaines sont programmés avec le souci pédagogique d'apporter les prérequis indispensables à l'acquisition et à l'intégration des savoirs en milieu professionnel. L'élève aura les bases à l'accompagnement et à l'aide individualisée qui seront renforcés par l'expérience pratique en stage.

Suit ensuite le bloc de formation 5 qui traite essentiellement du travail en équipe pour développer un positionnement professionnel adapté.

Le bloc de formation 3 est planifié en fin de formation favorisant ainsi la compréhension des actions de la vie sociale et citoyenne et la mise en place d'un projet d'animation.

Les cours magistraux :

Ils sont réalisés en classe entière, l'objectif est la transmission des savoirs théoriques et conceptuels.

Les intervenants sont choisis pour leur expertise professionnelle.

Les cours en groupe restreint

Les travaux de groupe sont propices aux exercices en simulation et à l'analyse de situations professionnelles.

Les travaux dirigés

Les travaux dirigés sont des temps forts du dispositif pédagogique, ils favorisent l'interactivité dans le groupe.

Ils sont animés par des formateurs permanents de l'institut.

Ils sont construits de manière à permettre la contextualisation des savoirs, ils leur donnent du sens et s'orientent vers la réalité des situations. Ils favorisent l'exercice en groupe, le travail en équipe et la prise de position. Ils impliquent les élèves de manière active.

Leurs objectifs visent l'illustration, l'intégration des concepts et l'approfondissement théorique ou pratique.

Exemple : préparation d'exposés, recherche documentaire, approfondissements, illustrations des notions théoriques de l'accessibilité, citoyenneté en lien avec sa mise en œuvre au sein des établissements et services, préparations de stage, analyse de situations professionnelles...

Les travaux pratiques

Ils permettent des apprentissages en situation simulée, dans des locaux spécifiquement équipés pour réaliser des ateliers :

- ✓ Technique d'hygiène (toilette, repas...)
- ✓ Manutention
- ✓ Toucher relationnel
- ✓ Jeux de rôle
- ✓ Surveillance des paramètres de santé
- ✓ Activité d'animation à la vie sociale et citoyenne

Temps d'assimilation

Il se définit par du temps de révision, il représente environ 10% (maximum) du volume horaire du domaine de formation.

L'élève utilise ce temps selon ses besoins, il peut être accompagné par un formateur s'il en fait la demande.

Situation simulée

Afin d'immerger l'élève dans les conditions les plus proches de la réalité de terrain, l'équipe pédagogique réalise des temps de travaux pratiques en situation simulée.

Par petit groupe de 8 à 12 maximum, les élèves vont être mis en situation d'étudier et d'analyser une situation jouée par un ou deux élèves. L'élève est mis en situation d'AES auprès d'une personne à accompagner. L'utilisateur qu'il doit prendre en charge est un formateur (d'une autre section de formation) qui interprète un rôle selon le scénario retenu pour l'exercice : manutention, accompagnement d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer, aide au repas, etc...

L'IFPS dispose de deux salles de simulation permettant la concrétisation de l'exercice :

- L'une avec tous les équipements identiques à une chambre d'un établissement médico-social et aménagée en tenant compte du scénario et du lieu d'exercice
- L'autre simulant un domicile

Un système de diffusion à distance des images filmées en temps réel permet au reste du groupe d'élèves de suivre le déroulement de la scène jouée.

Le débriefing est le temps clé de l'exercice, il réunit les acteurs et les observateurs, un formateur anime et permet l'analyse des pratiques.

Tout au long de l'exercice les élèves sont accompagnés dans le respect et la confidentialité des difficultés rencontrées. Les acteurs sont toujours des personnes volontaires.

Le projet « Vis ma vie avec un handicap moteur »

Les élèves sont placés « dans la peau » d'une personne en situation de handicap moteur le temps d'une journée. En binômes, l'un ayant le rôle de personne en situation de handicap moteur et l'autre jouant l'AES qui l'accompagne au quotidien, ils parcourent la ville de Privas et ses environs en "s'invitant" dans différents établissements administratifs et commerciaux. L'objectif du travail est de voir si une personne handicapée moteur peut vivre comme un citoyen à part entière et avoir les mêmes droits qu'une personne valide. Lors de ce temps ils mesurent aussi l'impact du regard des autres sur une personne à mobilité réduite. Ils inversent les rôles au cours de la journée.

Le projet "Armoire solidaire"

Initié en 2024 dans le cadre de la section de vie étudiante, il concerne l'ensemble des apprenants de l'IFPS mais la gestion du projet est assurée par la promotion AES dans un cadre pédagogique. Il s'agit de mettre à disposition d'étudiants ou d'élèves en situation de précarité financière une armoire avec des produits de 1^{ère} nécessité. La gestion des stocks et de l'approvisionnement est assurée par les élèves AES.

L'accompagnement pédagogique personnalisé est assuré par les formateurs permanents de l'institut sur toute la durée du processus d'apprentissage. Ils se rendent disponibles pour répondre aux besoins des élèves et /ou des tuteurs de stage.

Le suivi pédagogique

Il se définit comme un temps d'écoute et de bilan pédagogique individuel destiné à favoriser l'autoévaluation et la réflexion personnelle de l'élève.

Un formateur est identifié en début de formation, il est responsable du suivi pédagogique de l'élève pendant la durée de la formation. Il assure le suivi en stage de l'élève, il se rend sur le lieu de stage à la demande de l'établissement et/ou de l'élève.

Une rencontre collective en groupe restreint et deux entretiens de suivi individuel par an permettent au formateur référent de l'élève d'évaluer la progression des capacités, attitudes et aptitudes de ce dernier, nécessaires aux compétences professionnelles attendues.

Durant ces temps d'échanges, le formateur référent du suivi pédagogique mobilise, recentre sur la réalité professionnelle et ses exigences à partir des constats, des évaluations formatives et des évaluations en stage.

Il aide l'élève à mesurer le chemin parcouru et celui à venir, à renforcer son apprentissage. Il questionne, écoute, rassure, reformule, accompagne en tenant compte des ressources, des difficultés, des attentes.

Il aide l'élève à mesurer l'écart entre le stade actuel de sa formation et de son projet professionnel, à clarifier ses représentations et ses valeurs professionnelles, à cerner ses potentialités.

Le suivi pédagogique participe à la professionnalisation de l'identité professionnelle de l'élève, il fait l'objet d'une traçabilité sur le dossier informatique de l'élève.

Les modalités de prise en compte des parcours individualisés

Les allègements et les dispenses de formation

Le cadre réglementaire² définit les dispenses de formation et de certification et les allègements de formation

Les allègements et dispenses de formation s'inscrivent dans le parcours individualisé du candidat.

Ils font l'objet :

- ✓ D'une information sur le règlement d'inscription aux épreuves de sélection
- ✓ D'une information complémentaire sur le courrier d'admission

Le candidat devra :

- ✓ Présenter les titres et/ou diplômes permettant les dispenses et allègements
- ✓ Faire une demande écrite au directeur

Le directeur de l'institut informe les membres de l'ICOGI des demandes d'allègement et/ou de dispense et des modalités d'accompagnement individualisé.

² Annexe V de l'arrêté du 30 août 2021

L'accompagnement des personnes en cours d'emploi

Les modalités de dispense d'enseignement s'appliquent aux personnes en cours d'emploi, avec une attention particulière pour l'enseignement clinique.

Un travail collaboratif avec l'employeur est instauré, avec construction tripartite du projet individuel de formation: élève-employeur-institut.

Sur les temps libérés en dehors des blocs de formation dispensés ou des heures d'allègements, l'élève retourne chez son employeur.

« Les stagiaires en parcours de formation continue tout au long de la vie et en situation d'emploi d'accompagnant effectuent une période de formation pratique d'au moins 140 h sur un site qualifiant et portant sur l'ensemble des compétences à valider par le stagiaire. »³ Pour ce stage de 140h, l'équipe pédagogique de l'IFPS préconise un stage hors employeur. Dans la mesure où le stage hors employeur n'est pas possible, il est demandé à l'employeur d'affecter l'apprenant dans une autre unité que celle dont il dépend.

Les modalités d'évaluation et de certification

Les oraux des blocs 1, 3 et 4 se déroulent à l'institut en présence d'un formateur et d'un AES diplômé comme indiqué dans le référentiel de formation. Le bloc 2 est évalué à travers un exercice de simulation suivi d'un oral. Le bloc 5, portant sur le travail en équipe, les transmissions, la démarche qualité et la gestion des risques est évalué à l'écrit. Avant chaque évaluation normative, des épreuves formatives sont organisées afin de permettre aux élèves de réajuster leurs connaissances.

Le projet de professionnalisation par l'alternance

L'institut de formation organise l'alternance et affecte les stagiaires en tenant compte :

- ✓ Des obligations légales,
- ✓ De l'acquisition des compétences,
- ✓ Des terrains de stage,
- ✓ De la proximité du lieu de domicile de l'élève au regard des places accordées et du cursus de stage.

« Pour un parcours complet, la formation pratique de 840 heures est répartie sur deux stages au moins. »⁴ L'équipe pédagogique de l'IFPS a choisi de maintenir 3 stages de 280 heures chacun, soit 8 semaines par stage. Ils constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle. Leur insertion dans le parcours de formation permet l'acquisition progressive des compétences par l'élève. Le maintien de trois stages permet à l'élève de découvrir différents lieux d'exercice professionnel.

Pour les parcours partiels, la durée de la formation pratique varie en fonction du nombre de blocs de compétences à valider à raison de 168 h par bloc de compétence.

³ Article 9 arrêté du 30 août 2021

⁴ Article 9 arrêté du 30 août 2021

Le partenariat avec les sites qualifiants se formalise par :

- ✓ La signature d'une convention de site qualifiant et d'une convention de stage
- ✓ La participation de représentant de site qualifiant à l'ICOGI et au conseil de discipline
- ✓ L'organisation d'une réunion d'information à chaque rentrée scolaire

L'institut s'est engagé à ce que tous les élèves aient connaissance des coordonnées du lieu de stage, afin qu'ils puissent se présenter au responsable de l'établissement d'accueil 15 jours avant le stage.

Un livret de stage est remis au stagiaire avant son départ en stage au début de la formation. Cet outil est :

- ✓ Un support à la communication entre l'institut et le terrain de stage,
- ✓ À l'accompagnement de l'apprenant
- ✓ Un guide d'auto évaluation et d'évaluation

Sur chaque livret de stage se trouve le nom du formateur référent ainsi que son adresse mail afin de permettre aux tuteurs d'avoir les coordonnées d'un interlocuteur privilégié.

Lors des stages, un point sur l'intégration et la posture professionnelle est effectué et ce temps peut être l'occasion d'une évaluation formative.

Cet échange entre le tuteur, le formateur et l'élève permet au stagiaire de réajuster si besoin, c'est aussi un temps qui permet à l'apprenant de s'auto évaluer et de s'exprimer sur son vécu.

Les visites de stages, appels et mails réguliers envers les tuteurs permettent de développer un accompagnement de proximité favorisant la confiance et le dialogue à la fois pour les apprenants mais aussi pour les professionnels qui les encadrent.

Les méthodes pédagogiques

- ✓ Approche théorique en salle de cours.
- ✓ Approche pratique en travail de groupe.
- ✓ Mise en situation à partir de simulations et de gestion de cas concrets.

L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation pédagogique

Le projet pédagogique est évalué annuellement au travers des bilans pédagogiques de chaque domaine de formation. Des propositions de réajustement sont alors introduites pour l'entrée en formation suivante.

L'évaluation par les stagiaires

Les élèves sont invités à évaluer l'accompagnement pédagogique et à émettre des propositions de réajustement dans le cadre :

- ✓ De deux rencontres par an, en présentiel toute la promotion avec le directeur de l'institut et les formateurs.
- ✓ D'un bilan de fin de formation.

Niveau de criticité du document	3	Date de prochaine révision	19/07/2025
---------------------------------	---	----------------------------	------------